



SECTION PIC PARIS NORD

Paris, le 12 Février 2021

LE MONOLOGUE

Encore une réunion plénière de « *dialogue social* » avec la Direction qui n'aboutit sur rien :

1. Aucune avancée sur les conditions de travail
2. Aucune avancée pour le comblement des emplois vacants
3. Aucune amélioration de la vie au travail pour le postier ou la postière
4. Aucune reconnaissance envers les postières et les postiers, qui ont pris des risques pendant la crise sanitaire et mis leur vie en danger

La Poste se targue d'être exemplaire en ce domaine, mais notre impression reste qu'il s'agit d'un monologue.

Néanmoins, plusieurs sujets ont été abordés pendant cette plénière :

Une fois de plus, la Direction nous a annoncé la baisse du trafic, en évitant de parler de baisse des effectifs. A part les emplois précaires, aucune volonté d'embaucher n'a été évoquée. Dans cette ambiance délétère, la Poste continue de maintenir la pression et de supprimer des emplois.

La CGT considère que le travail doit permettre de construire sa vie personnelle, celle de sa famille, de participer au développement de la société et de se protéger socialement des risques liés à toute vie humaine.

Les situations anormales de travail doivent être reconnues comme altérant la santé des travailleurs. Elles sont inacceptables et ne peuvent perdurer. Le salarié travaille pour subvenir à ses besoins, non pour perdre sa santé au travail.

Un constat affligeant

Partout le même constat, les conditions de travail se dégradent dans tous les services : mépris des agents, effectifs insuffisants, intensification de la charge de travail, recours à des personnels précaires, harcèlements, inquiétude pour l'avenir, absence de perspective stable, manque de soutien, de reconnaissance au travail, insuffisance ergonomie des postes de travail, désorganisation des services, management par la performance, exposition aux risques professionnels accrues, accidents de travail en hausse, insuffisance de prévention,...

Et les conséquences sur la santé du personnel sont catastrophiques : stress – souffrance au travail – burn out – maladies cardio-vasculaires – troubles musculo-squelettiques etc...

Une note locale sur les absences

Une note RH N°2021-001 vient de paraître sur la gestion des absences. Un rappel est fait sur le règlement intérieur et son Art. 21. Or la mise en page fait croire que le deuxième paragraphe concernant l'absence pour grève ferait partie de l'article 21 du règlement intérieur dont la référence est CORP-DRHG-2019-004 du 10 janvier 2019 : ce n'est pas le cas.

Quel est alors l'objectif visé ? Nous lui rappelons que le règlement intérieur fait l'objet d'une procédure nationale et d'une validation en comité technique. Il ne peut être modifié au niveau local.

Sur le droit de grève, dont nous rappelons qu'il est reconnu par la Constitution. Ensuite la grève est une action collective, elle est concertée et vise à porter des revendications. À La Poste, nous sommes contraints de déposer un préavis de grève. Seule une organisation syndicale représentative peut déposer un préavis.

La direction locale, départementale ou nationale est dès lors avertie de la durée de la grève, des revendications et doit engager une négociation. Et en cas de conflit long, les conditions de la reprise peuvent aussi faire l'objet de négociations et actées sur un protocole.

Et que dit l'article 21, *[si pour une raison imprévisible (maladie, accident, maladie grave d'un proche, garde d'enfant, intempéries ...) un agent ne peut se rendre à son travail, il doit en avvertir le service le plus tôt possible, en donnant le motif de son retard ou de son absence]*.

Or la grève est prévue, si l'agent est absent il doit être considéré gréviste et il n'a pas à le signaler.

C'est seulement devant une juridiction, en cas de litige et selon la nature de la réclamation que les juges pourront évoquer la jurisprudence en vigueur.

Cette note doit être retirée.

UAP

A plusieurs reprises depuis 2017, avec l'annonce de ce nouveau mode de production japonais dit toyotisme, nous avons dénoncé le passage aux UAP.

A cette plénière, la CGT a fait une déclaration préalable sur les UAP.

« Dans un contexte sanitaire et masqué déjà pénible, ou le personnel exécute des tâches physiques, la pression est sans relâche, mais pour la Poste pourquoi s'arrêter ? La hausse anormale constatée des décès en nuit ne changera pas l'optique de la boîte, des tas de collègues sont au bord du burn out sur la PIC, les attaques contre les postiers continuent avec les UAP (unité autonome de production ou de production). Ces UAP ne sont rien d'autre qu'une arme d'autodestruction du personnel avec toujours plus d'objectif de suppressions d'emplois (y compris de cadres) de diviser et mettre en concurrence les collègues. Et donc que le personnel lui-même s'entredéchire avec la mise en compétition des UAP entre elles (malheur aux vaincues) toujours plus de productivité (elle est là la production) et finalement les reprises d'emplois suivraient et malheureusement avec tout ça de nouveaux collègues qui rapidement deviendraient des nouveaux dispensés car cassés.

*Enfin bien entendu, les UAP visent à écarter le personnel de ses organisations syndicales, des HIS, du CHSCT**NON AUX UAP.....** »*

Une réorganisation annoncée

La Direction annonce une réorganisation courant 2021, qui a déjà commencé à provoquer des effets néfastes sur les collègues de nuit. Ils vivent une immense angoisse. Dans leurs carrières souvent longues, ils ont subi plusieurs réorganisations et des fermetures de centre. Ils connaissent bien ces situations désastreuses.

Pour la CGT, nous ne pouvons oublier les malheurs et les dramatiques périodes vécues en nuit avec le décès de plusieurs collègues. C'est la raison pour laquelle, la CGT réitère sa détermination d'avoir une seule brigade de nuit, travaillant 2 nuits sur 4, afin d'alléger la charge de travail, d'améliorer les conditions de travail et de minimiser les effets désastreux sur la santé des agents.

L'unité du personnel est la seule solution pour gagner notre revendication.

Quand nous ne pouvons pas maintenir notre unité, les gens qui nous ont dirigé, ont augmenté, tous les jours, la pression sur nous en nous divisant.

**Arrêt des projets de réorganisation - Arrêt de la mise en place des UAP
Maintien des horaires, des emplois - Retrait de la note locale sur les absences**